

REVUE DE PRESSE

MARS 2026



Collecte & tri • Transition écologique • Recyclage & traitement

SOMMAIRE

Collecte & tri

- P 4 **Ces produits qui mal triés, peuvent détruire des centres de tri !**
SMITOM du Nord Seine-et-Marne

Transition écologique

- P 6 **Alimentation : comment manger sainement et écologiquement ?**
L'Info Durable
- P 7 **KitKat en boîtes consignées : Nestlé France étend son test à huit régions**
Influencia

Recyclage & traitement

- P 9 **Protoxyde d'azote : ces inquiétantes explosions en série dans des usines de déchets**
France Info
- P 10 **Un projet de loi contre les « délits du quotidien »**
Le Parisien



Collecte & tri



CES PRODUITS QUI MAL TRIÉS, PEUVENT DÉTRUIRE DES CENTRES DE TRI !



Saviez-vous qu'une simple erreur de tri, peut parfois avoir de fâcheuses conséquences ? La poubelle jaune est notre alliée pour le recyclage du papier et des emballages, mais certains objets, pourtant inoffensifs en apparence, peuvent y créer de véritables problèmes. Découvrons ensemble comment bien trier pour protéger nos centres de recyclage et l'environnement !

Des erreurs de tri aux conséquences inattendues

Chacun d'entre nous souhaite bien faire, mais il arrive que des objets non adaptés se glissent dans la poubelle jaune. Par exemple, une pile au lithium, oubliée dans un jouet ou un petit appareil, peut provoquer un incendie dans un centre de tri, comme cela a déjà pu se produire. Ces incidents, bien que rares, sont dangereux et peuvent mettre en péril la sécurité des travailleurs et l'efficacité du recyclage.

[Lire la suite de l'article](#)

Transition écologique





Les produits transformés contiennent de nombreux additifs : colorants, émulsifiants et autres conservateurs. @Unsplash

Conso

Alimentation : comment manger sainement et écologiquement ?

08/03/2026

Manger sainement tout en limitant son impact environnemental est aujourd'hui une préoccupation majeure. Mais il est difficile de s'y retrouver face au choix infini de produits.

Notre alimentation a des conséquences directes sur notre santé, mais aussi sur la planète. ID vous propose trois gestes pour concilier écologie et santé :

Choisir des produits locaux et de saison

Les bananes, l'avocat ou encore le chocolat sont omniprésents dans notre alimentation. Pourtant, ces produits viennent de régions lointaines. Antilles, Pérou, Guatemala... Ça en fait du transport et des émissions de **gaz à effet de serre** ! Face à ce constat, choisir des aliments produits près de chez vous s'avère être un bon geste pour la planète, en plus de soutenir l'économie locale. Pour connaître la provenance d'un produit, soyez attentif à l'étiquette indiquant le prix.

[Lire la suite de l'article](#)



Mars 2026

KitKat en boîtes consignées : Nestlé France étend son test à huit régions

Nestlé France renouvelle son partenariat avec *Le Fourgon*, un spécialiste de la livraison de produits consignés, autour des marques *KitKat* et *Nestlé Dessert*. Après un premier test lancé en 2023, le dispositif vise à faire entrer plus largement les contenants réemployables dans les usages quotidiens de l'épicerie sucrée



En espérant que les clients seront emballés...

Nestlé France reconduit son partenariat avec **Le Fourgon**, présenté comme le leader de la consigne pour le réemploi en France, et ouvre l'expérimentation à **huit régions : Île-de-France, Hauts-de-France, Grand Est, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.**

Cette seconde édition s'appuie sur *KitKat*, qui poursuit l'aventure, et sur *Nestlé Dessert*, qui rejoint le dispositif. Les contenants en acier inoxydable, fournis par *Circolution*, sont collectés à domicile, nettoyés puis remis en circulation. La consigne est fixée à 2 euros et intégralement remboursée au retour.

[Lire la suite de l'article](#)



Mars 2026

Recyclage & traitement



Protoxyde d'azote : ces inquiétantes explosions en série dans des usines de déchets

lire plus tard

1 commentaire

partager

Publié le 13/03/2026 22:06 | Mis à jour le 13/03/2026 22:59

Temps de lecture : 2min - vidéo : 3min



Le protoxyde d'azote est stocké dans des bonbonnes, qui doivent être recyclées. Mais elles sont parfois abandonnées dans la nature ou mal triées.

Ce texte correspond à une partie de la retranscription du reportage ci-dessus. Cliquez sur la vidéo pour la regarder en intégralité.

Dans une usine de traitement des déchets, une bonbonne de protoxyde d'azote [↗](#) vient d'exploser. Elle n'avait pas été triée. Ces cas se multiplient et endommagent

Lire la suite de l'article

Un projet de loi contre les délits « du quotidien »

Intitulé « Riposte », ce texte musclé doit être présenté en Conseil des ministres ce mercredi par Laurent Nuñez, qui devra trouver une majorité pour le faire adopter.

Jean-Michel Décugis

IL AURA FALLU attendre, peaufiner, renégocier. Mais le texte est enfin là. Ce mercredi, Laurent Nuñez va présenter en Conseil des ministres un projet de loi, nourri et musclé, sur la sécurité du quotidien que son prédécesseur, Bruno Retailleau, avait commencé à bâtir avant de quitter la Place Beauvau. Initialement baptisé « Sécurité du quotidien », le texte a été fortement revisité par le nouveau locataire de la Place Beauvau, avec un nouveau nom, résolument offensif : « Riposte ».

Validé par le Conseil d'État, ce projet de loi se veut pragmatique, ancré dans le réel, nourri des remontées de terrain des forces de sécurité intérieure. Il s'articule autour de deux axes : un « choc d'autorité », pour frapper fort et vite face aux infractions qui pourrissent le quotidien des citoyens, et un « choc d'efficacité », pour donner aux policiers et gendarmes les outils dont ils disent manquer cruellement. Bref, un texte musclé qui sera examiné à la loupe et dans lequel certains ne manqueront pas de voir et de dénoncer une atteinte aux libertés individuelles.

Les mortiers d'artifice dans le viseur

C'est l'un des symboles des violences urbaines qui hantent les nuits de certains quartiers et les fêtes du Nouvel An ou du 14 juillet : les mortiers d'artifice, devenus de véritables armes de guerre improvisées entre les mains de délinquants. Désormais, le transport ou la détention sans motif légitime seront punis de trois ans d'emprisonnement. Les épiceries et commerces alimentaires qui en vendraient illicitement s'exposent, eux, à une amende portée à 45 000 € – contre 7 500 € jusqu'ici – ainsi qu'à une fermeture administrative.

Et pour aller encore plus vite, le préfet se voit doté d'un nouvel outil : la procédure administrative de dessaisissement, calquée sur celle qui existe déjà pour les armes à feu, lui permettant d'enjoindre à un particulier ou à un commerce de se séparer de ses stocks sans passer par la case judiciaire.

Rodéos et chants homophobes davantage réprimés

Les rodéos motorisés, ces courses illégales qui terrorisent les riverains et les piétons



Dans le projet de loi de Laurent Nuñez, la consommation de protoxyde d'azote devient un délit punissable d'un an de prison et 3 750 € d'amende.

dans les quartiers populaires, font également l'objet de mesures nouvelles. Une amende forfaitaire délictuelle (AFD) de 800 € est créée, et la confiscation du véhicule devient systématique en cas de refus d'obtempérer – elle n'était jusqu'ici obligatoire que dans les cas aggravés.

Du côté de la violence dans les stades, le gouvernement entend durcir la lutte contre les discriminations dans les tribunes. Les interdictions de stade s'étendent désormais aux auteurs de propos homophobes, et leur durée maximale passe de douze à vingt-quatre mois. Autre nouveauté : ces interdictions s'appliquent désormais vingt-quatre heures avant et après un événement, et couvrent les fan zones et parcours des supporters – des espaces jusqu'ici hors du champ légal.

Protoxyde d'azote : trois nouveaux délits créés

Mais c'est sans doute le chapitre consacré au protoxyde d'azote – dit « gaz hilarant » – qui est le plus spectaculaire. Le texte crée trois nouveaux délits. La simple consommation ou inhalation devient punissable d'un an de prison et de 3 750 € d'amende ou d'une amende forfaitaire délictuelle. Le transport sans

motif légitime constitue, lui, un délit passible de deux ans de prison et de 7 500 € d'amende – une disposition qui vise surtout les particuliers, pour lesquels, selon la Place Beauvau, « il existe peu de motifs légitimes » à promener ces cartouches. Enfin, la conduite sous l'empire de cette substance devient à son tour un délit. Les commerces contrevenants pourront être fermés administrativement après une mise en demeure de seulement cinq jours.

Amendes pour stupe relevées et squats « Airbnb » évacués

La lutte contre les stupéfiants et les squats complète ce volet « autorité ». L'amende forfaitaire pour la consommation de drogues passe de 200 à 500 €. Désormais, le préfet pourra, sur avis d'une commission médicale, suspendre ou annuler le permis de conduite d'un usager régulier, même s'il n'est pas pris au volant. Quant à la procédure d'évacuation forcée des squatteurs, elle s'étend aux meublés de tourisme, une mesure attendue par de nombreux propriétaires.

D'avantage de pouvoir pour les forces de l'ordre

Le deuxième volet du texte concerne les moyens accordés

aux policiers et gendarmes sur le terrain, avec des changements notables. Dans une zone de 40 km autour des frontières terrestres et littorales, ainsi que dans les ports et aéroports, les agents pourront désormais procéder à des fouilles de véhicules, de bagages et des fouilles au corps sans avoir à obtenir au préalable une réquisition du procureur.

Sur le plan technologique, le texte prolonge et élargit l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique jusqu'à fin 2030. Ce dispositif – qui analyse en temps réel les images de caméras pour détecter des comportements suspects – pourra être déployé dans les bâtiments, les lieux ouverts au public et les transports en cas de menace terroriste ou d'atteinte grave à la sécurité. Elle ne sera qu'une « aide à la décision », souligne-t-on Place Beauvau, sans connexion avec les fichiers et sans reconnaissance faciale.

Reste maintenant à voir quel accueil le Parlement réservera à ce texte ambitieux. Les associations de défense des libertés ont déjà dénoncé le risque pour les libertés individuelles que pourrait faire peser la vidéosurveillance algorithmique et l'élargissement des fouilles sans réquisition... Le débat ne fait que commencer.

Actu express

DZ MAFIA

Passé d'armes avec les experts au procès

C'est normalement la partie la moins conflictuelle. L'examen des personnalités des accusés, dans un procès d'assises, consiste à dérouler leur vie afin d'éclairer le contexte d'un passage à l'acte criminel présumé. Cette plongée dans l'humain s'est changée en interrogatoire serré, pour plusieurs des experts convoqués ce mardi à la barre du tribunal d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), où sont jugés six acteurs présumés du crime organisé marseillais pour le meurtre, en 2019, d'un trafiquant rival et de l'un de ses proches. Dès lundi, M^{re} Christine d'Arrigo, l'avocate de Gabriel Ory, suspecté d'être l'un des fondateurs du cartel de la DZ Mafia, a ferrailé – sans succès – pour qu'un huis clos

plonge dans le silence l'examen de la personnalité de son client. Ce mardi, M^{re} Inès Médioune, qui défend Amine Oualane, l'ami de toujours d'Ory, ne lâche plus la psychologue qui se tient en visio devant la cour, et détaille un rapport des plus gênants pour la défense. Oualane fusille l'écran du regard. « Communication pauvre », « intolérance à la frustration », « défaut d'empathie et de remords », « aucune chaleur humaine »... Le voilà habillé pour plusieurs saisons de détention. À la question de savoir si une thérapie pourrait l'aider, c'est le coup de grâce : « Au mieux, il pourrait être plus empathique dans dix ans. » « C'est très violent, ce que vous dites », s'insurge M^{re} Médioune, qui pousse dans ses retranchements la psy. Laquelle finit par admettre que les spécialistes ne peuvent analyser au fond que ce que les patients veulent bien leur raconter. C'est-à-dire, quelquefois, rien ou très peu.

Agacés, Ory et Oualane voudraient répondre à ces rapports qui parlent tant d'eux. Mais la présidente de la cour, échaudée par les tensions et coups de mentons distribués la veille dans le box, a préféré expulser le duo pour l'après-midi.

Christel Brigaudeau

Envoyée spéciale à Aix-en-Provence



SMITOM-LOMBRIC

Syndicat mixte de collecte et traitement
des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marais

Rue du Tertre de Chérisy
77000 Vaux-le-Pénil

lombric.com •  /smitom.lombric

 /smitomlombric •  /smitomlombric

